



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITE DE VAL-JOLI

PROJET DÉPOSÉ

RÈGLEMENT NO 2024-02.

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT DE L'USAGE
SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ « MINI ENTREPÔT » DANS
LA ZONE RD-3.

- CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Val-Joli;
- CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT que la municipalité désire l'usage spécifiquement autorisé « mini entrepôt » dans la zone RD-3;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller _____ lors de la session du 8 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le premier projet de règlement numéro 2024-02 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La grille des usages et des constructions autorisés par zone de l'article 5.7 du règlement de zonage #2004-6 est modifiée par l'ajout d'un « X » au croisement de la colonne correspondant à la zone RD-3 et de la ligne correspondant à l'usage spécifiquement autorisé « « mini entrepôt » afin de permettre cet usage spécifiquement autorisé dans cette zone.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ à Val-Joli, CE 5^e jour de septembre 2023

ROLLAND CAMIRÉ, maire

MARIE-CÉLINE CORBEIL, Greffière-trésorière

Avis de motion : 8 janvier 2024
Dépôt du projet : 8 janvier 2024
Adoption du premier projet :
Avis public concernant l'assemblée de consultation :
Assemblée de consultation :
Adoption du second projet de règlement :
Transmission à la MRC second projet de règlement
Avis public au phv :
Approbation des phv :
Adoption du règlement :
Transmission à la MRC :
Certificat de conformité de la MRC
Avis de promulgation
Transmission du règlement et de l'avis de promulgation